



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Décembre 2009

Date de la convocation 25 Novembre 2009	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. MONTAGNE Thierry, MME Michèle CAER, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : MME FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, MME FLOUROU Jocelyne, MME BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, MME GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, MME THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, MME CAZALET Claude, M. DIDELET Serge, FONTES : M. BRUN Olivier, MME MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : MME PUJOL MONNIER Chantal, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : MME FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : MME VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain à M. FAVIER Marc, MME GUERRE Marie-Hélène à M. GARROFE Gilbert, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier M. VALENTINI Géraud à MME VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Action d'éducation au développement durable – Demande de subvention

Monsieur SATGER rappelle aux membres du conseil communautaire que depuis 2003, la Communauté de Communes du Clermontais développe des actions de sensibilisation aux problèmes environnementaux auprès de la population et des scolaires : "classes Environnement", "Y'a de la Récup dans l'Art", "les éco-écoles du Clermontais".

Dans le cadre de son Agenda 21 initié en septembre 2008 et afin de poursuivre son action d'éducation au développement durable, la Communauté de Communes du Clermontais a souhaité élargir son programme pédagogique en faveur du développement durable :

- d'une part en s'adressant toujours aux scolaires mais également aux centres de loisirs du territoire, dans la mesure où la Communauté de Communes est compétente dans ce domaine ;
- d'autre part, en proposant d'accompagner les établissements volontaires dans la mise en œuvre de plusieurs types de démarches de développement durable (Eco-Ecole, Agenda 21 scolaire, Lycée 21), qui peuvent être labellisées ou non.

Pour 2009-2012, la Communauté de Communes du Clermontais développera un nouveau projet d'accompagnement des établissements éducatifs en démarche de développement durable. L'association "Demain la Terre !", coordonnera le projet et l'animera avec d'autres structures. Le but de cette action est de contribuer au développement durable au niveau local et planétaire en instaurant des actions concrètes dans l'enceinte scolaire ou éducative et en associant tous ceux qui sont impliqués dans ce lieu de vie.

Objectifs :

- > Accompagner les établissements éducatifs volontaires dans leurs démarches d'éducation au développement durable
- > Inciter les élèves et les autres acteurs des établissements scolaires (élus, techniciens municipaux, professeurs, parents d'élèves, associations locales...) à participer et agir pour une gestion durable des établissements
- > Faciliter la démarche pour que les établissements deviennent autonomes par la suite

Descriptif :

- Les conditions :

Ce projet concerne dix établissements éducatifs du territoire souhaitant intégrer une démarche de développement durable. Ils devront formaliser leur volonté par une inscription auprès de la Communauté de Communes du Clermontais et par une charte d'engagement signée entre le responsable de l'établissement et le Président de la Communauté de Communes du Clermontais.

- Le contenu pour chaque année :

- > Une journée de lancement et une journée de clôture réunissant les établissements du territoire et la Communauté de Communes du Clermontais
- > 7 demi-journées d'accompagnement par "Demain la Terre !", pour chacun des établissements et la Communauté de Communes du Clermontais
- > 7 demi-journées d'accompagnement par "Demain la Terre !", pour chacun des établissements volontaires, permettant un suivi tout au long de l'année ;
- > 3 demi-journées d'animation, sortie comprise, pour chacun des établissements volontaires sur des étapes méthodologiques ou des thèmes précis animés par les acteurs du territoire les plus compétents sur le sujet.

- Les démarches possibles :

A partir de cette année, la démarche d'éducation au développement durable de l'établissement peut s'inscrire dans le cadre d'Eco-Ecole mais également d'un Agenda 21 scolaire ou d'un Lycée 21. Un établissement déjà inscrit dans le programme Eco-Ecole peut continuer dans ce programme mais aussi se lancer dans une démarche Agenda 21 qui valorisera ce qui a déjà été entrepris dans l'établissement et amènera également une perspective.

Le budget prévisionnel du projet est décomposé comme suit :

Dépenses	en €	Recettes sollicitées	en €
Demain la Terre ! :		CCC (30%)	11.085 €
Préparation et coordination		Région (40%)	14.780 €
Animation		Conseil Général de l'Hérault (20%)	7.390 €
Déplacement		Autres partenaires (DIREN) (10%)	3.695 €
Matériel fournitures pédagogiques			
SS TOTAL DLT	29.950 €		
Visites de sites	2.000€		
Transports des élèves	5.000€		
TOTAL	36.950€	TOTAL	36.950 €

Il est proposé au conseil d'approuver les dossiers de demandes de subventions, et le plan de financement prévisionnel du projet « Action d'éducation au développement durable » du Clermontais 2009/2010.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE

APPROUVE les dossiers de demandes de subventions, et le plan de financement prévisionnel du projet « Action d'éducation au développement durable » du Clermontais 2009/2010.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 05 Janvier 2010